

Bordereau de signature

DEL2016_0203



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	20/12/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	20/12/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-12-20)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

ORÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2016_ 0203

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 décembre 2016

L'an deux mille seize, le seize décembre, à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 07 décembre 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, Mme. NATALE, M. SANCHEZ, Mme DODOTE (arrivée à 20h40), Mme TROQUIER, M.VISKOVIC, Mme NAKACH, M. TIENG, M.RATOUCHNIAK, M.BEAULIEU, Mme BEAUMEL, Mme CAMARA, Mme JULIAN, M. FONTAINE, Mme DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivée à 20h40), Mme MONIER, M.NYA NJIKÉ, Mme ROTOMBE, M. CALAMITA, Mme COLLETTE, Mme VICTOR, M.ROSENMAN, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, Mme BOUHENNI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*Mme NEDJARI qui a donné pouvoir à M.VISKOVIC,
M.BARDET qui a donné pouvoir à M.SANCHEZ,
M. DRAMÉ qui a donné pouvoir à M.KAPLAN,
M. NGUYEN qui a donné pouvoir à M.KRZEWSKI.*

ABSENTS : Mme PELLICOLI, Mme PHAM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. KRZEWSKI.

Arrivée de Mme DODOTE et de M. MAYOULOU NIAMBA à 20h40, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.

Point n° 1 : Avances sur subventions versées aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale - Budget 2017

Acquitté en PREFECTURE le 20/12/2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2015 portant Avances sur subventions versées aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale – Budget 2016,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 08 avril 2016 approuvant le Budget Primitif 2016,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 08 avril 2016 portant sur l'Attribution 2016 de subventions aux Associations et au Centre Communal d'Action Sociale de Noisiel,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2016 approuvant la Décision Modificative n°1 du Budget 2016,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2016 portant sur l'Attribution de subventions 2016 : affectations des provisions votées au Budget Primitif 2016 et ajustement,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2016 approuvant la Décision Modificative n°2 du Budget 2016,

CONSIDÉRANT le souhait d'attribuer aux associations ayant à faire face à des charges de personnel, ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale de Noisiel, une avance sur subventions, avant le vote du Budget Primitif 2017, afin de participer à assurer leur fonctionnement,

ENTENDU l'exposé de M.RATOUCHNIAK, Maire-adjoint chargé des Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de procéder à l'attribution pour l'année 2017, d'avances de subventions aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale de Noisiel, comme il suit :

SECTEUR	LIBELLÉ DE L'ASSOCIATION	MONTANT ALLOUÉ EN 2016	RATIO	MONTANT AVANCE 2017	VOTE MONTANT AVANCE 2017
RESSOURCES HUMAINES	AMICALE DU PERSONNEL 65-6574/025	95 319.00	1/3	31 773.00	UNANIMITÉ
TOTAL		95 319.00		31 773.00	
ANIMATION	M.J.C. /M.P.T. de Noisiel 65-6574/414	392 623.00	1/4	98 155.00	30 VOIX POUR (Mme Julian ne participe pas au vote)
	FONJEP 65-6574/414	66 065.00	1/4	16 516.00	
TOTAL		458 688.00		114 671.00	

SECTEUR	LIBELLÉ DE L'ASSOCIATION	MONTANT ALLOUÉ EN 2016	RATIO	MONTANT AVANCE 2017	VOTE MONTANT AVANCE 2017
ACTION SOCIALE SANTE	C.C.A.S. de Noisiel 65-657362/520	96 812.00	1/4	24 203.00	29 VOIX POUR (Messieurs VACHEZ et DIOGO ne participent pas au vote)
TOTAL		96 812.00		24 203.00	
SPORTS	HANDBALL CLUB DE NOISIEL MARNE LA VALLEE BASKET ASA NOISIEL JUDO NOISIEL FOOTBALL CLUB TENNIS CLUB DE NOISIEL 65-6574/414	8 684.00 10 820.00 3 563.00 21 039.00 4 654.00	1/3 1/3 1/3 1/3 1/3	2 894.00 3 606.00 1 187.00 7 013.00 1 551.00	UNANIMITÉ
	CONTRATS D'OBJECTIF : HANDBALL CLUB DE NOISIEL MARNE LA VALLEE BASKET NOISIEL FOOTBALL CLUB VIE ET LOISIRS A NOISIEL (VLAN SPORTS) NOISIEL LOGNES ATHLETISME 65-6574/411	6 876.00 4 650.00 7 548.00 1 455.00 1 984.00	1/3 1/3 1/3 1/3 1/3	2 292.00 1 550.00 2 516.00 485.00 661.00	
		71 273.00		23 755.00	
TOTAL GENERAL		722 092.00		194 402.00	

DIRE que les crédits correspondants à ces avances seront inscrits au Budget Primitif 2017.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le

20 DEC. 2016

Publié le

20 DEC. 2016